



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

1/14  
Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** KOCIDE OPTI

**Code du produit (UVP)** 79248431

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fabricant de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Bayer (Schweiz) AG  
Crop Science  
Peter-Merian-Str. 84  
4052 Basel  
Suisse

**Téléphone** +41(0)31 869 16 66

**Téléfax** +41(0)31 869 23 39

**Service responsable** E-mail : infobayer-ch@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Nr. de téléphone d'appel d'urgence Suisse** 145 (Tox Info Suisse; no. tél. 145; www.toxi.ch)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
H332 Nocif par inhalation.

Irritation oculaire: Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

2/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Classification selon la législation nationale de la Suisse

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë: Catégorie 4  
H332 Nocif par inhalation.

Irritation oculaire: Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Hydroxyde de cuivre



**Mention d'avertissement:** Attention

#### Mentions de danger

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les poussières.  
P280 Porter des gants/ des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

3/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

### 2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Hydroxyde de cuivre: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

#### Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)  
Copper hydroxide 30% (copper) w/w

#### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Hydroxyde de cuivre	20427-59-2 243-815-9 01-2119969283-29-XXXX	Aquatic Acute 1, H400 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330	>= 25,00 – < 50,00
Hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27-xxxx	Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Met. Corr. 1, H290	< 2,50

#### Information supplémentaire

Hydroxyde de cuivre	20427-59-2	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
Hydroxyde de cuivre	20427-59-2	Inhalation: ETA = 0,47 mg/l (poussières/brouillard)
Hydroxyde de cuivre	20427-59-2	Oral(e): ETA = 500 mg/kg
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	SCL: Skin Irrit. 2; H315: SCL 0,5 - < 2 %
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	SCL: Skin Corr. 1B; H314: SCL 2 - < 5 %



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

4/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

Hydroxyde de sodium	1310-73-2	SCL: Skin Corr. 1A; H314: SCL >= 5 %
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	SCL: Eye Irrit. 2; H319: SCL 0,5 - < 2 %

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### Caractéristiques de la particule

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucun symptôme connu ou attendu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard. Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
<b>Inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

5/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

---

<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux., En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Oxyde de cuivre
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	
<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Information supplémentaire</b>	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Assurer une ventilation adéquate. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Eviter toute formation de poussière. Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

---

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion** Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

6/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.
<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas entreposer près des acides.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Hydroxyde de cuivre (Fraction respirable.)	20427-59-2	0,01 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	2014	EU SCOELS
Hydroxyde de cuivre (Fraction inhalable.)	20427-59-2	0,1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	01 2023	SUVA
Hydroxyde de cuivre (Fraction inhalable.)	20427-59-2	0,2 mg/m <sup>3</sup> (STEL)	01 2023	SUVA
Hydroxyde de sodium (Fraction inhalable.)	1310-73-2	2 mg/m <sup>3</sup> (TWA)	01 2023	SUVA
Hydroxyde de sodium (Fraction inhalable.)	1310-73-2	2 mg/m <sup>3</sup> (STEL)	01 2023	SUVA

### 8.2 Contrôles de l'exposition

<b>Protection respiratoire</b>	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 10) de type EN149FFP2 ou EN140P2 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
<b>Protection des mains</b>	Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée. Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment,



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

7/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

**Protection des yeux** Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

**Protection de la peau et du corps** Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.  
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.  
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	granuleux
<b>Couleur</b>	bleu
<b>Odeur</b>	caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Donnée non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Ce produit n'est pas inflammable.
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'inflammabilité</b>	340 °C Le produit n'est pas spontanément inflammable à l'air.
<b>Décomposition thermique</b>	Donnée non disponible



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

8/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

<b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	env. 8,2 (10 g/l) (20 °C)
<b>Viscosité, dynamique</b>	Donnée non disponible
<b>Viscosité, cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Hydroxyde de cuivre: log Pow: 0,44
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative</b>	0,712 (20 °C)
<b>Masse volumique apparente</b>	env. 712 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Evaluation nano particules</b>	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

<b>Explosivité</b>	Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Donnée non disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Autres propriétés physico-chimiques</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

---

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Acides, Stocker dans l'emballage d'origine.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

9/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) 1.847 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation** CL50 (Rat) > 2,08 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
poussières/brouillard

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau (Lapin)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux. (Lapin)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Hydroxyde de cuivre : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Hydroxyde de cuivre : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

#### Evaluation de la mutagénèse

Hydroxyde de cuivre : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

#### Evaluation de la cancérogénicité

Hydroxyde de cuivre : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

#### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Hydroxyde de cuivre : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

#### Evaluation de la toxicité pour le développement

Hydroxyde de cuivre : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

##### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

10/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la  
Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)  
2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité pour les poissons</b>	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,24 mg/l Durée d'exposition: 96 h
<b>Toxicité pour les invertébrés aquatiques</b>	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) 118,0 µg/l Durée d'exposition: 48 h
<b>Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques</b>	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12 µg/l Durée d'exposition: 21 jr
<b>Toxicité des plantes aquatiques</b>	CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 51,59 µg/l Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Hydroxyde de cuivre:  
Non applicable, - substance inorganique

**Koc** Hydroxyde de cuivre: Koc: 50000

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Hydroxyde de cuivre:  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Hydroxyde de cuivre: Légèrement mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Évaluation PBT et vPvB** Hydroxyde de cuivre: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Pas d'autre effet à signaler.



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

11/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

---

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ordonnance du UVEK sur les listes de traitement des déchets Le produit doit être éliminé comme un déchet dangereux.
<b>Emballages contaminés</b>	Ne pas réutiliser des récipients vides. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
<b>Code d'élimination des déchets</b>	<b>02 01 08*</b> déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

---

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (HYDROXYDE DE CUIVRE MELANGE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	-

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

#### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (COPPER HYDROXIDE MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI
Segregation group according to 5.4.1.5.11.1	IMDG SEGREGATION GROUP 7 - HEAVY METALS AND THEIR SALTS (INCLUDING THEIR ORGANOMETALLIC COMPOUNDS)

#### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (COPPER HYDROXIDE MIXTURE )



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

12/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 9  
14.4 Groupe d'emballage III  
14.5 Marque dangereux pour l'environnement OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Numéro d'enregistrement W-7102-1

**Classe de pollution des eaux** WGK 3 pollue fortement l'eau

**Classe de pollution des eaux** A Classe A (Suisse)

#### COV (composés organiques volatils) Composés organiques volatils

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV)  
VOC In %  
0,00 %

Remarques  
pas de taxes des COV

**Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)** Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs".  
Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (StFV SR 814.012)

#### Autres réglementations

Ordonnance sur les Produits Chimiques, (ChemO, SR 813.11), Ordonnance sur la Réduction des Risques Chimiques (ORRChem, SR 814.81), Ordonnance sur la Circulation des Déchets (VeVa, SR 814.610), Listes de l'Ordonnance du DETEC sur la Circulation des Déchets (SR 814.610.1), Ordonnance concernant la Mise sur le Marché des Produits Phytopharmaceutiques (Ordonnance sur les Produits Phytopharmaceutiques PSMV, SR 916.161), Ordonnance 5 de la Loi sur le Travail (Ordonnance sur la Protection des Jeunes au Travail ArGV 5, SR 822.115), Ordonnance 1 de la Loi sur le Travail (Mutterschutzverordnung ArGV 1, SR 822.111.52)



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

13/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

---

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

COSACO GMBH

### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.



## KOCIDE OPTI

Version 1 / CH  
102000018859

14/14

Date de révision: 11.04.2025  
Date d'impression: 22.04.2025

	NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

### Indications relatives à l'utilisation de cette fiche de données de sécurité

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit mentionné dans chapitre 1 de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--